

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 12 février 2014 modifiant la décision du 8 janvier 2014 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)**

NOR : DEVA1403915S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la décision du 8 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision du 8 janvier 2014 susvisée est ainsi complété :

« Art. 2. – Mme Sylvie Khatir, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département "gestion des ressources" ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 février 2014.

F. ROUSSE